

être quelque chose; ceux qui paraissaient être quelque chose ne me communiquèrent rien. » Je cherchais avec une certaine sollicitude ce que signifiaient ces paroles : « qui paraissaient être quelque chose; » mais saint Paul éclaircit ici tous mes doutes, en ajoutant : « qui paraissaient être les colonnes. » Les Apôtres sont donc les colonnes de l'Église, et surtout Pierre, Jacques et Jean, dont deux ont mérité de suivre le Seigneur sur la montagne, et dont l'un dans l'Apocalypse présente le Sauveur disant : « Celui qui sera vainqueur, j'en ferai une colonne dans le temple de mon Dieu, nous enseignant par là que tous les croyants qui auront triomphé de l'ennemi du salut, peuvent devenir les colonnes de l'Église. Saint Paul écrivant à Timothée dit encore : afin que vous sachiez comment vous devez vous conduire dans la maison de Dieu qui est l'Église du Dieu vivant, la colonne et le fondement de la vérité, I, *Tim.* III, 15. Ces témoignages et d'autres nous apprennent, que l'Écriture donne aux apôtres et aussi aux fidèles et à l'Église elle-même le nom de colonnes, et qu'il n'importe en rien que ce nom soit donné au corps et aux membres, puisque le corps se divise en membres, et que les membres appartiennent au corps. Pierre, Jacques et Jean qui paraissaient être les colonnes, donnèrent donc la main à Paul et à Barnabé, mais ils ne la donnèrent pas à Tite qui les accompagnait. Il n'était pas encore parvenu

requirebam, quidnam esset quod diceret, « qui videbantur; » sed nunc me omni scrupulo liberavit, adiciens, « qui videbantur columnæ esse. » Columnæ igitur sunt Ecclesiæ apostoli, et maxime Petrus, Jacobus, et Joannes, ex quibus duo cum Domino ascendere merentur in montem, quorum unus in Apocalypsi Salvatorem introducit loquentem : « Qui vicerit, faciam eum columnam in templo Dei mei » *Apoc.* III, 12, docens omnes credentes qui adversarium vicerint, posse columnas Ecclesiæ fieri. Ad Timotheum vero Paulus scribens ait : « Ut scias quomodo oporteat te in domo Dei conversari, quæ est Ecclesia Dei vivi, columna autem et firmamentum veritatis » *I Tim.* II, 15. His et cæteris instruimur, tam apostolos omnesque credentes, quam ipsam quoque Ecclesiam columnam in Scripturis appellari, et nihil interesse de corpore quid dicatur, an membris, cum et corpus dividatur in membra, et membra sint corporis. Dederunt itaque Petrus, et Jacobus, et Joannes, qui videbantur columnæ esse, dextras Paulo et Barnabæ, societatis; sed Tite qui cum eis erat, dextras non dederunt. Necdum quippe ad eam mensuram pervenerat,

à ce degré qu'on pût lui confier les intérêts du Christ au même titre que les anciens, et qu'il pût être chargé à l'égal de Paul et Barnabé de ce sublime commerce.

« Ils nous recommandèrent seulement de nous souvenir des pauvres etc. » Ces pauvres chrétiens, qui étaient recommandés à Paul et à Barnabé étaient ceux d'entre les Juifs qui ayant embrassé la foi, apportaient le prix de leurs biens aux pieds des pauvres pour être distribués aux indigents, ou parce que leurs compatriotes, leurs parents et leurs proches les avaient en horreur et en abomination comme déserteurs de la loi et parce qu'ils croyaient en un homme crucifié. Les épîtres de l'apôtre saint Paul aux Corinthiens et aux Thessaloniens et à toutes les Églises des gentils, attestent avec quelle sollicitude, quelle fatigue il a rempli ce ministère, et fait recueillir les aumônes qui devaient être portées à Jérusalem ou par lui ou par d'autres qu'ils auraient eux-mêmes choisis. Aussi, est-ce avec une pleine confiance qu'il dit ici : « Ce que j'ai eu aussi grand soin de faire. » On peut encore entendre ces pauvres dans un autre sens, comme ceux dont il est dit dans l'Évangile : « Bienheureux les pauvres d'esprit, parce que le royaume des cieux est à eux. » *Matth.* v, 3. Ces pauvres méritaient d'être présents au souvenir des apôtres. De même que ces pauvres, dont il est écrit dans les proverbes de Salomon : « Les

ut possent [*Al.* possint] ei Christi mercimonia ex æquo cum majoribus credi, et eundem tenere negotiationis locum quem Barnabas tenebat, et Paulus.

« Tantum ut pauperum memores essemus, quod etiam sollicitus fui hoc ipsum facere. » Sancti pauperes, quorum præcipue a) apostolis Paulo et Barnabæ cura mandatur, hi sunt, qui ex Judæis credentes, pretia possessionum suarum ad pedes apostolorum deferrebant egenis largienda, vel quia contribulibus, cognatis et parentibus suis, quasi desertores Legis, et in crucifixum hominem credentes, detestationi et piaculo ducebantur. In horum ministerio sanctus apostolus Paulus quanto labore sudaverit, Epistolæ ejus testes sunt, scribentis ad Corinthios, et ad Thessalonicenses, ad omnes gentium Ecclesias, ut præpararent munus hoc per se vel per alios qui eis placuissent, Jerosolymam deferendum. Unde nunc confidenter dicit, « quod etiam sollicitus fui facere hoc ipsum. » Possunt autem et alio genere pauperes ac ipsi, de quibus in Evangelio dicitur : « Beati pauperes spiritu, quoniam ipsorum est regnum cælorum » *Matth.* v, 3. Merentur quippe tales in memo-

richesses de l'homme sont la rançon de son âme, mais le pauvre ne peut supporter la menace » *Prov.* XIII, 8. En effet, celui qui est pauvre dans la foi, pauvre dans la grâce, dépourvu de richesses spirituelles, sans aucune science des Écritures, toutes choses qui s'achètent au prix de l'or, de l'argent, des pierres précieuses, ne peut entendre les menaces terribles des châtimeurs futurs. Ce ne sont pas ceux qui se portent bien qui ont besoin de médecin, mais ceux qui sont malades; voilà pourquoi il parut convenable aux apôtres en donnant la main en signe de communion à Paul et à Barnabé que les pauvres ne fussent pas négligés, mais qu'ils fussent tous présents à leur souvenir, comme l'incestueux de Corinthe l'était au souvenir de Paul. Après l'avoir consulté pour un temps dans sa première lettre, afin que la pénitence corporelle à laquelle il était soumis devint un principe de salut pour son âme, dans sa seconde épître, il le fait rentrer dans le sein de l'Église, de peur qu'il ne fût accablé par une trop grande tristesse. Et il leur demande à tous de le confirmer dans la charité et d'accorder le pardon à leur frère, comme il l'a lui-même accordé à chacun d'eux : accomplissant ainsi la promesse qu'il avait faite à Jérusalem de se souvenir toujours des pauvres.

« Or Pierre étant venu à Antioche etc, il mangeait avec les Gentils » etc. Par là même que Pierre avant l'arrivée des fidèles de Jérusalem,

mangeait avec les gentils, il montrait qu'il n'avait pas oublié l'ordre du Seigneur : qu'il ne fallait dire d'aucun homme qu'il était impur et souillé. Mais à cause de ceux qui croyaient encore à la nécessité de l'observation de la loi, il s'était retiré de la manière de vivre des gentils, de sorte que ceux des fidèles qui étaient Juifs d'origine imitaient sa conduite, et que Barnabé, qui prêchait avec Paul l'Évangile aux gentils, fut entraîné dans cette même dissimulation. Ceux d'entre les gentils qui avaient embrassé la foi à Antioche, et qui n'avaient pas été circonsis, étaient forcés de se soumettre aux prescriptions onéreuses de la loi, parce qu'ils ne comprenaient pas le but de la conduite de Pierre qui désirait amener ainsi les Juifs au salut, et qu'ils croyaient qu'ainsi l'ordonnait l'Évangile. Lors donc que l'apôtre saint Paul eut vu que la grâce de Jésus-Christ était en danger, il eut recours, lui son défenseur, à une nouvelle manière de combattre, qui consistait à redresser la conduite de Pierre par un nouveau genre de contradiction, et à lui résister en face, non pas en condamnant le but qu'il se proposait, mais en le condamnant en public, afin de sauver par cette résistance faite en public ceux qui avaient cru d'entre les gentils. Si quelqu'un prétend que Paul a résisté à Pierre en réalité, et que pour défendre la vérité de l'Évangile, il n'a pas craint de faire cette injure à celui qui était apôtre avant lui, comment

venirent quidam a Jacobo, cum gentibus edebat. Cum autem venissent, subtraheret et segregaret se timens eos qui ex circumcisione erant, et simulationi ejus consentirent et cæteri Judæi; ita ut et Barnabas duceretur ab eis in illa simulatione. » Ex eo quod Petrus antequam quidam de Jerosolymis Antiochiam venirent, edebat cum gentibus, ostenditur non eum blitum fuisse præcepti : nullum hominem communem et immundum dicere; sed quia propter eos, qui adhuc Legem observandam putabant, paululum se a convictu subtraxerat gentium (ita ut etiam cæteri qui ex Judæis erant, similiter facerent, et Barnabas qui cum Paulo in gentibus Evangelium prædicabat, hoc facere cogeretur), hi qui Antiochiæ crediderant ex gentibus, nec fuerant circumcisi, compellebantur ad Legis onera transcendere, non intelligentes dispensationem Petri, qua Judæos salvari cuperet; sed putantes ita se Evangelii habere rationem. Cum itaque vidisset apostolus Paulus periclitari gratiam Christi, nova bellator vetus usus est arte pugnandi, ut dispensationem Petri, qua Judæos salvari cupiebat, nova ipse contradictionis dispensatione

« Cum autem venisset Petrus Antiochiam, in faciem ei restiti, quia reprehensibilis erat. Prius enim quam

cieusement confondu le prince des apôtres. Nous répondons premièrement que nous ne connaissons pour avoir porté le nom de Céphas que celui qui dans l'Évangile comme dans les autres épîtres de saint Paul est appelé tantôt Céphas, tantôt Pierre. Ce n'est pas que Pierre signifie autre chose que Céphas, mais ce que nous appelons Pierre en latin et en grec, les hébreux et les syriens, à cause de l'affinité des deux langues l'appellent *Céphan*. D'ailleurs le sujet tout entier de l'épître où il est question indirectement de Pierre, de Jacques, de Jean, s'oppose à cette argumentation. Rien d'étonnant que saint Luc ait passé ce fait sous silence, puisqu'en vertu de la liberté que prennent les historiographes, il n'a rien dit non plus de beaucoup d'autres épreuves que saint Paul raconte avoir supportées. On ne peut donc aussitôt crier à la contradiction, si ce que l'un a jugé digne d'être rapporté est passé sous silence par un autre. Nous savons que Pierre a été le premier évêque de l'Église d'Antioche, et qu'il fut ensuite transféré à Rome. Cependant saint Luc n'en a rien dit. Enfin si à cause du blasphème de Porphyre, il nous faut admettre un autre Céphas pour n'être point forcé de dire que Pierre s'est trompé, il nous faudra assurer également une foule de choses des diverses Écritures, que Porphyre attaque, parce qu'il ne les comprend pas. Mais nous engagerons la lutte

caeciter apostolorum principem confutasse credatur. Quibus primum respondendum, alterius nescio cuius Cephæ nescire nos nomen, nisi ejus qui et in Evangelio, et in aliis Pauli Epistolis, et in hac quoque ipsa modo « Cephæ, » modo « Petrus, » scribitur. Non quod aliud significet Petrus, aliud Cephæ; sed quod quam nos Latine et Græce « Petram » vocemus, hanc Hebræi et Syri propter linguæ inter se viciniam, « Cephæ » nuncupent. Deinde totum argumentum epistolæ quod oblique de Petro, Jacobo, et Joanne dicitur, huic intelligentiæ repugnare. Nec mirum esse si Lucas hanc rem tacuerit, cum et alia multa quæ Paulus sustinuisse se replicat, historiographi licentia prætermiserit; et non statim esse contrarium, si quod alius ob causam dignum putavit relatu, alius inter cætera dereliquit. Denique primum episcopum Antiochenæ Ecclesiæ Petrum fuisse accepimus, et Romam exinde translatum, quod Lucas penitus omisit. Ad extremum si propter Porphyrii blasphemiam, alius nobis fingendus est Cephæ, ne Petrus putetur errasse, infinita de Scripturis erunt radenda divinis, quæ ille, quia non intelligit, criminatur. Sed et adversum Porphyrium, in alio, si

contre Porphyre, dans un autre ouvrage, si Jésus-Christ nous en fait un devoir; expliquons maintenant la suite de l'épître.

« Mais quand je vis qu'ils ne marchaient pas droit, etc.. De même que lorsque ceux qui marchent droit feignent par hasard de boîter, la cause n'en est point dans quelque vice des pieds, mais dans quelque autre raison qui les porte à boîter; de même Pierre, bien convaincu que la circoncision et l'incirconcision ne sont rien, mais qu'il n'y a d'important que l'observation des commandements de Dieu, mangeait d'abord avec les Gentils, mais il se retirait d'eux suivant les circonstances, pour ne point séparer les Juifs de la foi de Jésus-Christ. Saint Paul use donc pour résister en face à Pierre du même artifice dont Pierre se servait dans sa conduite extérieure et il lui parle devant tous, moins pour réprimander Pierre que pour corriger les idées de ceux en faveur desquels Pierre usait de cet artifice. Si quelqu'un désapprouve cette interprétation qui excuse Pierre de toute faute et nie que Paul ait réprimandé avec hardiesse son supérieur, il devra nous expliquer comment Paul reprend dans un autre la conduite qu'il a suivie lui-même.

« Si vous, étant Juif, vous vivez à la manière des Gentils et non en Juif, comment forcez-vous les Gentils à judaïser. » Il presse Pierre par un

Christus jusserit, opere pugnabimus; nunc reliqua prosequamur.

« Sed cum vidissem quod non recto pede incedunt ad veritatem Evangelii, dixi Petro coram omnibus. » Sicut hi qui sanis gressibus claudicare se simulant, non vitium habent in pedibus, sed est aliqua causa cur claudicent, ita et Petrus sciens circumcisionem et præputium nihil esse, sed observationem mandatorum Dei, edebat quidem ante cum gentibus, sed pro tempore ab eis se, ne Judæos a fide Christi perderet, subtrahebat. Unde et Paulus eadem arte qua ille simulabat, ei restitit in faciem, et loquitur coram omnibus; non tam ut Petrum arguat, quam ut hi, quorum causa Petrus simulaverat, corrigantur, vel ut etiam Judæis superbia, gentibus desperatio tolleretur. Quod si cui iste non placet sensus, quo nec Petrus peccasse, nec Paulus procaciter ostenditur arguisse majorem, debet exponere qua consequentia hoc Paulus in altero reprehendat, quod ipse commisit.

« Si tu, cum Judæus sis, gentiliter, et non judaice vivis; quomodo gentes cogis judaizare? » Indissolubili argumento constringit Petrum, immo per Petrum, eos

argument invincible et bien plus, par Pierre tous ceux qui le forçaient de tenir une conduite contradictoire. Vous qui êtes Juif d'origine, Pierre, lui dit-il, circoncis dès votre plus tendre enfance, fidèle observateur de tous les préceptes de la loi, vous savez par la grâce de Jésus-Christ que toutes ces observances n'ont aucune utilité, mais qu'elles étaient seulement les figures et les symboles des choses futures. Si donc vous mangez avec les Gentils, sans être retenu comme auparavant par un motif superstitieux, et vivant avec eux en toute liberté et en toute indifférence, comment forcez-vous maintenant de judaïser ceux d'entre les Gentils qui ont embrassé la foi, en vous retirant d'eux, et en vous séparant complètement d'eux, comme s'ils étaient souillés? Car si ceux dont vous vous séparez sont impurs, et si vous rompez avec eux, parce qu'ils n'ont pas reçu la circoncision, vous les forcez de se faire circoncire, et de devenir Juifs, alors que vous, Juif d'origine, vous vivez comme les Gentils. Et Paul lui indique en termes couverts la cause pour laquelle il engage cette discussion avec lui, c'est que, par cette conduite si peu franche, il forçait les Gentils à judaïser dans le désir qu'ils avaient de l'imiter.

« Nous, de naissance nous sommes Juifs, et non pécheurs d'entre les Gentils. » Les hérétiques cherchent à s'insinuer à la faveur de ce passage, leur cerveau enfante des choses ineptes et ridi-

qui pugnantia illum inter se facere cogebant : Si, inquit, o Petre, tu natura Judæus es, circumciscis a parva ætate, et universa Legis præcepta custodiens, nunc ob gratiam Christi scis ea nihil per se habere utilitatis, sed exemplaria esse et imagines futurorum, et cum his qui ex gentibus sunt, cibum capis, nequaquam ut ante superstioso, sed libere et indifferenter victitans; quomodo eos qui ex gentibus crediderunt, nunc recedens ab eis, et quasi a contaminatis te separans et secernens, compellis judaizare? Si enim immundi sunt a quibus recedis, ideoque autem recedis, quia non habent circumcisionem, compellis eos circumcisci et Judæos fieri, cum tu ipse natus Judæus, gentiliter vixeris. Et lætanter ostendit causam quare adversum eum disputaverit; quia scilicet gentes simulatione sua judaizare compelleret, dum eum cupiunt æmulari.

« Nos natura Judæi, et non ex gentibus peccatores. » Subreptum hoc loco Hæretici, qui ridicula quædam et inepta fingentes, aiunt, nec spirituales peccare posse

cules, et ils disent que la nature spirituelle ne peut pécher, et que la nature terrestre ne peut faire aucune œuvre de justice. Nous leur demanderons pourquoi donc alors les branches de l'olivier franc ont été rompues; et pourquoi des branches de l'olivier sauvage ont été greffées sur l'olivier franc, si celui qui est bon ne peut déchoir en rien de sa bonté; si celui qui est mauvais ne peut s'élever à la hauteur d'aucune bonne action. Ou bien encore, comment Paul a-t-il d'abord persécuté l'Église, si sa nature était spirituelle; ou comment est-il ensuite devenu apôtre, si elle est d'une origine terrestre? Si nous prétendons qu'elle n'était point terrestre, écoutons ses propres paroles : « Nous étions par nature des enfants de colère, comme les autres. » Un homme est juif de nature qui est de la race d'Abraham, et qui a été circoncis par ses parents le huitième jour. Mais on ne peut appeler juif de nature celui qui, gentil d'origine, a embrassé ensuite le judaïsme. Pour résumer en peu de mots toute cette argumentation, en voici le véritable sens : Nous, c'est-à-dire, vous Pierre et moi, car il ne se sépare point de lui pour ne point paraître lui faire injure; étant juifs de naissance, accomplissant les préceptes de la loi, et non pécheurs d'entre les gentils, pécheurs en général, parce qu'ils adorent les idoles, ou pécheurs parce que nous les regardons comme impurs; nous donc sachant que l'homme n'est pas justifié par les œuvres de

naturam, nec juste aliquid facere terrenam. Quos interrogemus quare de bona oliva rami fracti sunt, et cur de oleastro in radicem bonæ olivæ inserti sint, si nec de bono cadere quidquam potest, nec de malo surgere? Aut quomodo vel Paulus persecutus sit ante Ecclesiam, si de natura spirituali fuit; aut postea Apostolus factus, si de terrena facie generatus est. Quod si terrenum eum non fuisse contenderint, ipsius verba ponamus : « Eramus filii natura iræ, sicut et cæteri » *Ephes. II, 3.* Natura Judæus est qui de genere est Abraham, et a parentibus die octavo circumciscus est. Non natura Judæus, qui postea est factus ex gentibus. Ut autem totum argumentum brevi sermone comprehendam, sensus est iste qui textitur : Nos, id est, ego et tu, Petre (miscuit enim personam suam, ne illi facere videretur injuriam), cum essemus, inquit, natura Judæi, ea facientes quæ lege præcepta sunt, et non ex gentibus peccatores, qui vel generaliter, quia idolis serviunt peccatores sunt, vel quos nunc putamus immundos,